

Conditions générales

Adhésion

L'Accueil Barouillère est une association Loi 1901. Conformément aux statuts tout accueil implique une adhésion à l'association et le paiement de la cotisation correspondante.

Garantie de réservation

Toute réservation doit être confirmée par un écrit (courrier, fax, mail) mentionnant les coordonnées exactes de l'organisme (intitulé, sigle, adresse, téléphone, fax, mail) ou de la personne qui réserve.

- La réservation devient effective à réception d'un versement d'arrhes s'élevant à 30% du montant du séjour.
- En cas d'annulation, les arrhes seront conservées.

Paiement

Les frais de cotisation et de prestations sont à régler à l'ordre de l'Accueil Barouillère, selon les modalités ci-dessous :

- Cotisation : à réception du bulletin d'adhésion, au moment de la réservation.
- Prestations (arrhes) : à réception du devis.
- Prestations (solde) : à réception de la facture.

Assurance

L'Accueil Barouillère décline toute responsabilité pour les dommages (dégradation, vols, etc.) affectant les biens personnels ou matériels appartenant aux occupants.

Toute personne logée à l'Accueil Barouillère est responsable de tout dommage occasionné de son fait durant son séjour. Elle doit justifier d'une assurance de sa responsabilité

Recommandations

Les Sœurs Auxiliatrices souhaitent que chacune des personnes participe à la sérénité de l'Accueil Barouillère :

- En respectant les règles de vie de la maison.
- En prenant soin de ne pas fumer à l'intérieur de la maison et de ne pas se restaurer dans les chambres.

Au cœur de Paris

Méto :

- Ligne 10 : Vaneau, Duroc
- Ligne 12 : Falguière, Sèvres-Babylone
- Ligne 13 : Duroc
- Ligne 4 : Saint Placide

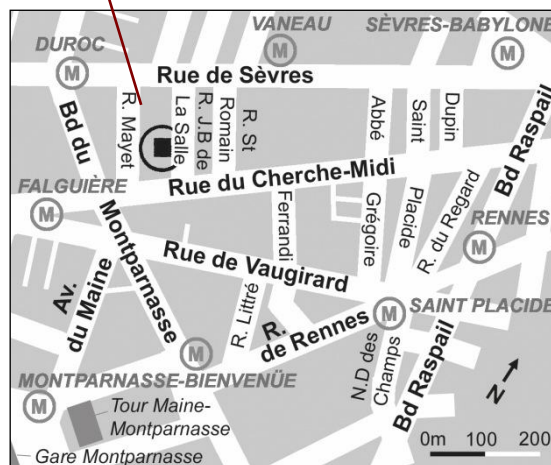
Bus : 28 - 39 - 70 - 82 - 87 - 92

Car Air France : Gare Montparnasse

Parkings proches :

- Tour Maine-Montparnasse :
rue du Départ, rue de l'Arrivée, 15^{ème}
- Boucicaut :
rue Velpeau, 7^{ème}
- Lav'Parc :
4 rue de Béríte, 6^{ème}
T +33 (0) 1 45 48 30 89

La Barouillère



Accueil Barouillère

14 rue Saint Jean-Baptiste de La Salle

F -75006 Paris

Tel +33 (0)1 53 69 61 00

Fax +33 (0)1 53 69 61 22

accueil.barouillere@auxif.org

Accueil Barouillère

Conditions 2020

Logement

Participation aux frais
Conditions générales

Maison d'accueil
des Sœurs Auxiliatrices
Paris

Accueil

L'Accueil Barouillère est la maison d'accueil des Sœurs Auxiliatrices. Il propose un logement aux personnes dont le séjour à Paris est motivé par une activité à caractère ecclésial, social ou caritatif. En outre, conformément au but de l'association, l'Accueil Barouillère peut loger les parents d'enfants hospitalisés à Paris. Les personnes hébergées ne disposent pas des ressources leur permettant d'accéder à l'hôtellerie commerciale.

Les sœurs et le personnel de la maison s'efforcent de créer un climat fraternel et de répondre aux demandes de rencontre individuelle.

Logements

- 14 chambres à un lit dont 2 pour personnes à mobilité réduite.
- 12 chambres à deux lits.

Chaque chambre est équipée de douche et WC. Les draps et serviettes de toilette sont fournis.

Détente et autres services

Le jardin et un salon de détente avec journaux et télévision sont à la disposition des hôtes, ainsi qu'un distributeur de boissons chaudes et de boissons froides et une bagagerie.

Chaque chambre est équipée d'un accès à Internet.

Une kitchenette et une buanderie sont à la disposition des personnes accueillies.

Lieux de prière

Les Sœurs Auxiliatrices ouvrent leur chapelle aux hôtes de l'Accueil Barouillère. Une messe y est célébrée le jeudi matin à 8h30. Un oratoire est également à la disposition de tous au 1^{er} étage de la maison d'accueil.

Horaires d'ouverture

La réception de l'Accueil Barouillère est ouverte :

- Lundi au vendredi : 8h à 18h30
- Samedi : 8h à 16h30
- Dimanche : *la maison est fermée*

En dehors de ces horaires, les personnes logées dans la maison disposent d'un code.

Petit déjeuner

Il se prend dans la salle à manger au rez-de-chaussée entre 7h 30 et 8h 30.

Un peu d'histoire...

La Barouillère est le lieu de la fondation de la congrégation des Sœurs Auxiliatrices par Eugénie Smet (Marie de la Providence) en 1856.

« Aller des profondeurs du Purgatoire aux extrémités de la terre », telle est la vocation des Sœurs Auxiliatrices. Elles vivent dans des pays et des milieux très différents et y accomplissent des tâches très diverses. Elles sont unies par un même désir : signifier, par leurs paroles et plus encore par leurs actes, que l'Évangile est pour tous et que « tout homme est appelé à rencontrer Dieu ».

Participation aux frais

	Ch. Simple	Ch. double
Par nuit	45 €	75 €

Pour les personnes non imposables sur le revenu, il existe un barème spécifique à demander, sur justification, à la directrice.

Il existe un barème spécifique pour les religieux/ses, les personnes ayant peu de revenus, les jeunes....

Autres prestations

Service	
- Wifi au rez-de-chaussée	
- Buanderie : par lessive	2 €

Cotisation

La cotisation est valable pour l'année civile. Elle est payable lors du premier séjour.

Cotisation annuelle	
pour une association	20 €
Pour une personne individuelle	5 €